Statuts et Règlements administratifs du Consortium CODOFIL des collèges et universités louisianais

1) Définition du Consortium CODOFIL

Le consortium CODOFIL des facultés et des universités de Louisiane a été fondé par le pouvoir exécutif et les Conseils entiers d'administration du Développement du Français en Louisiane. L'adhésion se fait par invitation. Elle s'adresse à chaque institution privée ou publique d'étude supérieure dans l'état de Louisiane. L'adhérence est offerte à chaque président ou doyen d'université et de faculté de l'état par le président du comité CODOFIL. Le représentant de l'université ou de la faculté est choisi généralement par le Département de Langues Etrangères ou le Département d'Education de l'institution. Les membres ex officio du Consortium sont le directeur de CODOFIL, le responsable de la section Langues Etrangères du Département d'Education de l'Etat, le président de l'Association des Professeurs de Langues Etrangères de Louisiane, le représentant de l'Association louisianaise des clubs français des écoles secondaires et le président de la branche louisianaise de l'Association Américaine des Professeurs de Français.

2) Fonctions Générales du Consortium CODOFIL

Le Consortium a deux fonctions principales : de conseil auprès du comité CODOFIL concernant les questions sur l'enseignement et la préservation du français en Louisiane, et de représentation des membres du consortium dans des négociations du CODOFIL avec d'autres organismes externes (gouvernements étrangers, entités professionnelles et gouvernementales aux Etats-Unis et autres agences gouvernementales). Ces négociations se déroulent suivant l'acte 679 de Louisiane de 2010 qui donne à CODOFIL le pouvoir de promouvoir, développer et superviser les relations et les échanges culturaux et éducatifs de l'état et aussi entre l'état de Louisiane et les autres pays, provinces, et états qui partagent l'héritage historique français de la Louisiane, sa culture et sa langue.

3) Gouvernance du Consortium CODOFIL

Les dirigeants du Consortium sont le président, le vice-président et le secrétaire. Chaque dirigeant est dûment élu à un vote majoritaire des membres et il conserve sa position pendant une période de deux ans. Les élections doivent se faire pendant des années paires. Les procédures et les candidatures sont instituées comme suit. Lors de la réunion de printemps du Consortium, le dépôt des candidatures sera ouvert par le président et il sera ensuite soumis au secrétaire du Consortium, soit par nomination d'une tierce personne soit par auto-nomination. La clôture du dépôt des candidatures et des élections se fera lors de la réunion d'automne. La sélection des candidats pour chaque poste sera présentée aux membres par le secrétaire. Le vote se fera par bulletin écrit, chaque représentant disposant d'une voix pour chaque dirigeant. Une commission ad hoc de trois membres, nommée par le président, comptera les votes et en fera un compte rendu aux membres lors de la réunion d'automne. A partir de cette réunion, les nouveaux dirigeants élus occuperont leur poste pendant les deux années suivantes.

4) Réunions du Consortium

Deux fois par année universitaire, une à l'automne et une au printemps, le Consortium se réunira pour gérer les affaires pertinentes de l'organisation. Le président indiquera les dates et les lieux des réunions et informera les membres par mail. Dans le but de maintenir l'activité des membres du Consortium, chaque institution devra envoyer un représentant au moins à une des réunions annuelles. Le non-respect de cette règle proscrira temporairement l'institution des activités du Consortium jusqu'à ce qu'un représentant soit nommé et assiste à une réunion du Consortium.

5) Lien entre le Consortium et le comité CODOFIL

Le Consortium est une organisation indépendante dont les fonctions sont en rapport avec le comité CODOFIL comme stipulé dans la partie 2) ci-dessus. Lors des réunions, la personne nommée au comité CODOFIL devra faire des rapports annuels au comité sur les activités du Consortium.

6) Activités Générales et Objectifs du Consortium

- A. La formation initiale et à long terme des professeurs de français dans l'état grâce aux efforts communs des institutions membres du Consortium.
- B. L'amélioration à tous les niveaux de l'enseignement du français dans l'état, dans les domaines de la langue, de la culture, de la littérature, avec une concentration particulière sur le contenu de travaux et une alphabétisation en langue étrangère.
- C. Un rôle de consultant de l'enseignement du français pour le comité CODOFIL.
- D. Un rôle de négociateur pour des programmes de français dans tout l'état, au niveau de l'enseignement supérieur, ou avec des organismes externes et des entités, pour les institutions membres du Consortium comme stipulé au numéro 2) ci-dessus.
- E. Une agence de réseau pour les informations ayant un impact sur l'enseignement du français dans l'état